Chapter numbers of public acts and private acts for the year 2015 were assigned as bills received royal assent during the 1st session of the 58th Legislature and the 2nd session of the 58th Legislature.

For your convenience, alphabetical indexes of public acts and private acts are provided following the table of contents.

Les numéros de chapitre ont été attribués aux lois d'intérêt public et aux lois d'intérêt privé de 2015 à mesure que les projets de loi recevaient la sanction royale au cours de la 1^{re} session de la 58^e législature et de la 2^e session de la 58^e législature.

Pour faciliter la consultation, des index alphabétiques des lois d'intérêt public et des lois d'intérêt privé suivent la table des matières.